



Mode de financement des Nations Unies et contributions de la Suisse

Les activités de l'ONU sont financées par les contributions obligatoires et les contributions volontaires des États membres. En **2025, la Suisse a contribué à hauteur de 82,9 millions de francs** au système des Nations Unies, au titre des contributions obligatoires que doivent verser chaque année les membres de l'ONU: 52,8 millions de francs sont allés aux opérations de maintien de la paix, 29,7 millions de francs au budget ordinaire de l'Organisation et environ 377'000 de francs aux tribunaux de l'ONU.

L'Assemblée générale de l'ONU négocie et approuve différents budgets :

Budget ordinaire

Frais liés au fonctionnement, au personnel et aux programmes des organes principaux de l'ONU (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil économique et social [ECOSOC], Secrétariat général, Cour internationale de justice) ; le budget s'élève, pour l'année 2026 à 3,45 milliards de dollars.

Budgets des opérations de maintien de la paix

Frais liés au fonctionnement, au personnel et aux programmes des 11 **opérations de maintien de la paix** en cours, pour lesquelles interviennent plus de 53'800 personnes. Le nombre et l'ampleur des missions décidées par le Conseil de sécurité varient considérablement. Pour la période budgétaire en cours (juillet 2025 à juin 2026), le budget global se monte à 5,38 milliards de dollars.

Budget des tribunaux de l'ONU

Le budget des **tribunaux de l'ONU** couvre les frais liés au Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (MTPI). Les deux tribunaux temporaires institués pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ont été financés par ce budget jusqu'à leur fermeture, qui a eu lieu respectivement fin 2017 et fin 2015. Pour l'année 2026 le budget du MTPI s'élève à 56,1 millions de dollars.

Ces dernières années, la Suisse a versé les contributions obligatoires suivantes (en francs suisses)¹ :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget ordinaire	32'305'910	31'628'627	29'295'524	31'514'536	32'157'950	29'718'376
Opérations de maintien de la paix ²	73'821'589	69'162'945	61'007'425	64'596'968	55'442'056	52'759'510
Tribunaux	900'576	879'328	717'161	701'942	513'911	377'464
Total	107'028'075	101'670'900	91'020'110	96'813'446	88'113'916	82'855'350

¹ Source: Compte d'État de la Confédération

² Les fluctuations des niveaux de contributions aux opérations de maintien de la paix s'expliquent principalement par les différents cycles, au nombre de trois, qui régissent ces contributions. Premièrement, il convient de prendre en compte le taux de contribution. Celui-ci est fixé pour une période de trois ans et a évolué pour la Suisse, sur la période du tableau, comme suit : 1,151% (2019-2021), 1,134% (2022-2024) ainsi que 1,029% (2025-2027). Deuxièmement, les contributions aux opérations de maintien de la paix sont déterminées pour des périodes qui débutent le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante. Et troisièmement, l'année budgétaire suisse correspond à l'année civile. Depuis 2016, les moyens débloqués pour les contributions obligatoires aux opérations de maintien de la paix sont linéaires, ce qui signifie qu'ils sont à chaque fois inscrits au budget pour 12 mois. La facturation irrégulière de l'ONU est gérée dans l'exécution budgétaire par le biais de comptes de régularisation (sans incidences financières).

Les **contributions obligatoires** des États membres sont fixées selon une clé de répartition définie par l'Assemblée générale pour trois ans (période actuelle: 2025-2027). Le premier critère est le produit national brut, d'autres facteurs comme le niveau d'endettement entrant également en ligne de compte. Les cotisations sont plafonnées à 22 % par pays, et la limite inférieure est de 0,001 % pour les pays les plus pauvres. Le financement des opérations de maintien de la paix se fonde sur le barème des quotes-parts du budget ordinaire, mais les cinq membres permanents du Conseil de sécurité doivent en supporter une part plus importante, et les pays moins développés une part réduite d'autant. La Suisse contribue actuellement à hauteur de 1,029 % du budget de l'ONU. Elle occupe ainsi la 18e place dans le classement des contributeurs au budget ordinaire de l'ONU et la 15e place dans le budget des opérations de maintien de la paix.

Le tableau ci-dessous présente les 10 plus grands contributeurs selon les taux de cotisation, ainsi que leur contribution respective pour l'exercice budgétaire 2026 :

	Pays	Quote-part (%)	USD
1	États-Unis	22,000%	760'321'188
2	Chine	20,004%	691'339'320
3	Japon	6,930%	239'501'174
4	Allemagne	5,692%	196'715'827
5	Royaume-Uni	3,991%	137'929'176
6	France	3,858%	133'332'688
7	Italie	2,813%	97'217'432
8	Canada	2,543%	87'886'217
9	République de Corée	2,349%	81'181'567
10	Russie	2,094%	72'368'753
17	Suisse	1,029%	35'562'296
	Ensemble des États membres	100,000	3'456'005'400

Budgets des institutions spécialisées de l'ONU

Les États membres versent également des contributions obligatoires aux budgets des **institutions spécialisées de l'ONU** (comme l'OMS, l'OIT et l'UNESCO). Ces contributions sont directement perçues par les institutions concernées, dont les mécanismes budgétaires sont clairement séparés de l'Assemblée générale de l'ONU. Les budgets sont en général négociés par les États membres tous les deux ans.

Outre les contributions obligatoires, **les contributions volontaires** constituent une deuxième source importante de financement. Elles représentent une part importante du montant que les États membres consacrent au système de l'ONU dans son ensemble.

Budgets des fonds et des programmes de l'ONU

Les contributions volontaires sont surtout importantes pour les **fonds et les programmes de l'ONU** (comme le HCR, le PNUD et l'UNICEF). Elles revêtent soit un caractère général (contributions régulières versées sur la base d'une promesse de paiement), soit un caractère spécifique (contributions liées à des projets spécifiques).

En 2024, la Suisse a contribué à hauteur de 663,62 millions de dollars au système des Nations Unies (contributions obligatoires et contributions volontaires).³

³ Le site Internet du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) fournit une vue d'ensemble de tous les paiements versés par les États membres au système des Nations Unies (contributions obligatoires et contributions volontaires) : <https://unsceb.org/fs-revenue-government-donor>.